

**ASSOCIATION PARITAIRE DES ESPACES DE LOISIRS
D'ATTRACTIONS ET CULTURELS - APELAC**

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2020)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

Aux Membres

ASSOCIATION PARITAIRE DES ESPACES DE LOISIRS D'ATTRACTIONS ET CULTURELS - APELAC

2 rue de la Constantinople
75008 PARIS

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Paritaire des Espaces de Loisirs d'Attractions et Culturels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable décrit en page 9 de l'annexe aux comptes annuels qui expose l'incidence de la première application du règlement ANC 2018-06.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion arrêté le 21 Juin 2021 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

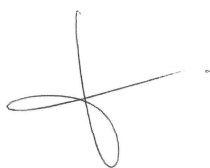
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 22 juin 2021

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'F' and 'C' intertwined.

Francis Chartier

APELAC

2 RUE DE CONSTANTINOPLE

75008 PARIS

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2020

	Pages
- <i>Bilan actif-passif</i>	1 et 2
- <i>Compte de résultat</i>	3 et 4
- <i>Détail bilan</i>	5 et 6
- <i>Détail Compte de résultat</i>	7
- <i>Annexe</i>	8 à 10

TOULY & ASSOCIES

13 AV. DES FRUITIERS

93210 LA PLAINE ST DENIS

06.64.45.21.42

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles Frais d'établissement Frais de recherche et de développement Donations temporaires d'usufruit Concessions, brevets, licences, marques... Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles Terrains Constructions Installations techniques Matériel et outillage Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes				
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>				
	Immobilisations financières (1) Participations et Créances rattachées Autres titres immobilisés Prêts Autres				
	Total I				
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours				
	Créances (2) Créances clients, usagers et comptes rattachés Créances reçues par legs ou donations Autres	10 120		10 120	
	Valeurs mobilières de placement	101 463		101 463	101 463
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	58 491		58 491	364 463
	Charges constatées d'avance (2)				
	Total II	170 073		170 073	465 926
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III) Primes de remboursement des emprunts (IV) Ecart de conversion actif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	170 073		170 073	465 926

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12
FONDS PROPRES	Fonds propres		
	Fonds propres sans droit de reprise :		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise :		
	Fonds statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves :		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
FONDS DÉDIÉS	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres	192 922	230 653
	Report à nouveau	43 179	43 179
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	72 936-	37 732-
	Situation nette (sous total)	163 166	236 101
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
PROVISIONS	Total I	163 166	236 101
PROVISIONS	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
	Total II		
PROVISIONS			
	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
DETTES (1)	Total III		
	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières diverses		
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	6 860	15 751
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	47	214 073
DETTES (1)	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance		
	Total IV	6 907	229 824
DETTES (1)			
	Ecarts de conversion passif (V)		
DETTES (1)			
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	170 073	465 926

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

6 907

229 824

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service				
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation			612	215
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits				4
Total I			612	219
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes		73 854	651	278
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges		0		2
Total II		73 854	651	280
1 - Résultat d'exploitation (I-II)		73 854	39	061

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	918		1 330	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	918		1 330	
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV				
2. Résultat financier (III-IV)	918		1 330	
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	72 936		37 732	
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI				
4. Résultat exceptionnel (V-VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	918		613 549	
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	73 854		651 280	
5. EXCEDENT OU DEFICIT	72 936		37 732	

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	10 119.69	
41810000 FAE COLLECTE A RECEVOIR	10 119.69	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	101 462.73	101 462.73
50810000 OPCVM OCTYS TRESORERIE	101 462.73	101 462.73
DISPONIBILITES	58 490.64	364 462.86
51210000 SBE BANQUE POPULAIRE	11 122.22	3 012.51
51220000 COMPTE LIVRET A	29 936.95	79 533.13
51230000 SBE COMPTE SUR LIVRET	17 431.47	281 917.22
TOTAL ACTIF CIRCULANT	170 073.06	465 925.59
TOTAL GENERAL	170 073.06	465 925.59

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE		
10680000 RESERVES ANTERIEURES		
AUTRES	192 921.91	230 653.45
10600000 AUTRES RESERVES	192 921.91	230 653.45
REPORT A NOUVEAU	43 179.45	43 179.45
11000000 REPORT A NOUVEAU CREDITEUR	43 179.45	43 179.45
RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENTS OU DEFICITS)	72 935.57	37 731.54
SITUATION NETTE (SOUS TOTAL)	163 165.79	236 101.36
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	163 165.79	236 101.36
TOTAL FONDS DEDIES		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	6 860.00	15 751.17
40100000 FOURNISSEURS	2 460.00	11 018.49
40810000 FACTURES NON PARVENUES	4 400.00	4 732.68
AUTRES DETTES	47.27	214 073.06
46711000 SOLDE COLLECTE 2019 A REPARTIR		214 073.06
46712000 SOLDE COLLECTE 2020 A REPARTIR	47.27	
TOTAL DETTES	6 907.27	229 824.23
TOTAL GENERAL	170 073.06	465 925.59

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		612 215.18
74000000 SUBVENTION		612 215.18
AUTRES PRODUITS		3.52
75800000 PRODUITS DIVERS GESTION COUR.		3.52
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		612 218.70
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	73 853.60	651 278.49
61110000 SOUS-TRAITANCE SECRETARIAT	12 146.86	26 116.63
61140000 SOUS-TRAITANCE AGEPRO		25 560.00
62260000 HONORAIRES COMPTABLES	2 460.00	3 900.00
62262000 HONORAIRES CAC	4 601.90	4 282.70
62263000 HONORAIRES GERE	14 400.00	25 200.00
62510000 FRAIS DE DEPLACEMENT	610.68	963.91
62570000 MISSIONS ET RECEPTIONS	387.90	1 874.54
62720000 SERVICES BANCAIRES ET ASS	240.96	158.72
62830000 SUBV.FEDERATION SERVICES CFDT	3 250.44	28 161.10
62831000 SUBV.FEDE. CGT COM DISTRI SERV	3 250.44	28 161.10
62832000 SUBV.INNOVA MAISON CFE CGE	3 250.44	28 161.10
62833000 SUBVENTION SNELAC	19 502.66	168 966.59
62834000 SNEPAT - FO	3 250.44	28 161.10
62835000 SYNDICAT CFTC DU SPECTACLE	3 250.44	28 161.10
62836000 SUBVENTION UNSA	3 250.44	28 161.10
62840000 SOLDE COLLECTE A REPARTIR		225 288.80
AUTRES CHARGES	0.04	1.59
65800000 CHARG.DIVERSE GESTION COURANTE	0.04	1.59
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	73 853.64	651 280.08
RESULTAT D'EXPLOITATION	73 853.64	39 061.38
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	918.07	1 329.84
76410000 PRODUITS FINANCIERS	918.07	1 329.84
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	918.07	1 329.84
RESULTAT FINANCIER	918.07	1 329.84
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	72 935.57	37 731.54
TOTAL DES PRODUITS	918.07	613 548.54
TOTAL DES CHARGES	73 853.64	651 280.08
EXCEDENT OU DEFICIT	72 935.57	37 731.54

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 170 073.06 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 0 Euros et dégageant un déficit de 72 935.57- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

L'APELAC est une association paritaire qui a pour objet de contrôler la collecte et de mettre en oeuvre les décisions prises par la commission paritaire nationale de la convention collective des espaces de loisirs d'attractions et culturels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les partenaires sociaux ont décidé en raison de la crise sanitaire survenue à compter de février 2020 de ne pas procéder à la collecte du paritarisme auprès des entreprises du secteur.

En effet les entreprises du secteur des sites de loisirs et culturels ont été frappées de fermetures administratives à cause de la covid19.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

L'APELAC se conforme au règlement ANC 2018-06 à compter des comptes 2020.

L'application du règlement est sans incidences sur les comptes.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Réserves	230 653			37 732	192 922
Report à nouveau	43 179				43 179
Excédent ou déficit de l'exercice	37 732-		72 936-	37 732	72 936-
Situation nette	236 101		72 936-		163 166
TOTAL I	236 101		72 936-	75 464	163 166

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	10 120	10 120	
TOTAL	10 120	10 120	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	6 860	6 860		
Autres dettes	47	47		
TOTAL	6 907	6 907		